

Dominique Méda, *Le Monde*, 19 septembre 2020

« Territoire zéro chômeur : pour la généralisation d'un dispositif d'utilité sociale »

 [lemonde.fr/idees/article/2020/09/19/dominique-meda-territoire-zero-chomeur-pour-la-generalisation-d-un-dispositif-d-utilite-sociale_6052826_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/09/19/dominique-meda-territoire-zero-chomeur-pour-la-generalisation-d-un-dispositif-d-utilite-sociale_6052826_3232.html)

Chronique. Pendant que des milliards se déversent sur les entreprises sans exigence de contreparties sociales, environnementales ou d'utilité sociale, l'association Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) se bat depuis des mois pour que le Parlement, qui en débat actuellement, étende l'expérimentation lancée il y a quatre ans.

La loi du 29 février 2016, adoptée à l'unanimité, a en effet autorisé l'expérimentation sur dix territoires d'un projet consistant à utiliser l'ensemble des sommes jusque-là mobilisées pour indemniser, soutenir ou prendre en charge la privation d'emploi de longue durée pour faire vivre des entreprises à but d'emploi (EBE), qui recrutent en CDI des personnes sans emploi. Les EBE ont pour mission de partir des aspirations et compétences de ces personnes pour leur faire développer sur le territoire des activités visant à satisfaire des besoins non couverts par le secteur public ou le secteur privé. Environ 1 000 personnes ont ainsi retrouvé un emploi depuis la mise en œuvre de ce projet.

Lire aussi Laurent Berger et Louis Gallois : « L'emploi solidaire apporte une solution au chômage de longue durée »

Comme le rappelle Laurent Grandguillaume, le président de l'association TZCLD, « *aucun projet n'a été soumis à autant d'évaluations* ». Si la plupart sont très nuancées, certaines prises de position sont critiques : parmi ces dernières, celle portée sans relâche par l'économiste Pierre Cahuc est la plus sévère. Il reproche en effet au projet d'être « *un gouffre financier* » et dénonce le fait que la « *neutralité budgétaire* » prévue ne serait pas respectée. Il suggère en effet que le coût du chômage de longue durée pour la puissance publique serait en réalité bien moins élevé, et que le coût net du dispositif TZCLD serait donc « *faramineux* ».

Certes, l'expérimentation a permis de mettre en évidence – ce qui faisait partie de ses objectifs – que les coûts d'installation (trouver un lieu), d'animation (recruter des personnes pour organiser le travail et développer les activités) et de formation n'avaient pas été tous pris en compte, d'une part, et que, dans les cas où les demandeurs d'emploi n'accédaient auparavant à aucune aide ou au contraire avaient une petite activité, leur embauche constituait bien, d'autre part, un surcoût net pour les finances publiques.

Bénéfices individuels et collectifs

Ces critiques doivent être très fortement relativisées : en effet, une étude très détaillée réalisée par le département d'économie de l'Université libre de Bruxelles vient de confirmer l'ampleur du coût de la privation d'emploi. Mais surtout, un tel raisonnement est terriblement insuffisant.

Il oublie d'abord la valeur proprement incalculable que représentent la dignité et l'utilité retrouvées par les personnes exclues de l'emploi et dont rend magnifiquement compte le film que leur a consacré Marie-Monique Robin, *Nouvelle cordée*, qui a suivi les personnes embauchées par l'EBE de Mauléon (Deux-Sèvres) pendant plusieurs années et montre rien moins que leur transfiguration. Sans compter les bénéfices collectifs associés : renforcement du lien social, amélioration de l'état de santé, argent remis dans le circuit en raison de la forte propension à consommer de ces personnes, nouveaux services rendus à la population, création d'une dynamique de territoire...

Lire aussi « Objectif zéro chômeur de longue durée... » : ces entreprises pas comme les autres

Il oublie également la faiblesse des montants finalement consentis pour ce dispositif (le coût total s'élève à 13 millions d'euros en 2019 et le reste à financer tourne autour de 6 000 euros net par emploi équivalent temps plein) en comparaison de l'énormité des sommes versées ou des recettes perdues par la puissance publique au prétexte de soutenir ou de créer de l'emploi pour des résultats très incertains. On pense aux 52 milliards d'exonérations de cotisations sociales, et notamment aux 18 milliards du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), dont les résultats en termes d'emplois créés sont controversés mais, dans tous les cas, très faibles au regard des montants engagés (les évaluations imputent au dispositif au maximum 100 000 emplois créés ou sauvegardés).

On pense aussi aux dizaines de milliards d'euros consentis dans le cadre de la crise sanitaire ou du plan de relance, qui ne comportent aucune contrepartie sociale ou environnementale et peuvent donc contribuer à soutenir des entreprises qui continuent à verser à leurs dirigeants des rémunérations exorbitantes, à dégrader le patrimoine naturel, à maintenir des conditions de travail indécentes ou, plus généralement, à assurer des productions dont l'utilité sociale n'est absolument pas avérée.

Utilité écologique et sociale

La crise du Covid-19 et les très mauvaises nouvelles sur le front du changement climatique et de la biodiversité nous ont rendus plus sensibles à la question de l'utilité écologique et sociale de nos productions.

Il n'est donc pas anodin que les activités développées par les EBE visent, elles, exclusivement à satisfaire des besoins sociaux non encore assurés et qu'elles concernent principalement les services aux habitants et les activités permettant la sauvegarde de l'environnement. Il s'agit d'activités visant à l'amélioration de nos patrimoines critiques – patrimoine naturel et santé sociale –, sur l'évolution desquels nos indicateurs économiques classiques, et plus généralement nos calculs économiques, fondés sur une vision tronquée de la réalité, ne nous donnent aucune information.

Partir des capacités des personnes et transformer les besoins sociaux non satisfaits en emplois pérennes ancrés dans le territoire, en combinant utilité sociale et soin apporté à l'environnement, n'est-ce pas aujourd'hui le défi principal ?

Le projet TZCLD permet en réalité d'expérimenter la garantie d'emploi, que l'économiste américaine Pavlina Tcherneva présente dans notre ouvrage collectif, *Le Manifeste travail. Démocratiser. Démarchandiser. Dépolluer* (Seuil, à paraître le 1^{er} octobre), comme l'un des principaux éléments d'une politique générale de lutte contre l'insécurité du revenu. N'en doutons pas, il constitue sans doute aussi le laboratoire du travail du futur.

Dominique Méda est professeure de sociologie et directrice de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales (IRISSO, université Paris-Dauphine-PSL).

Dominique Méda(Sociologue)